

SEANCE DU 24 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le vingt quatre février à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de Belleville sur Loire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire Patrick BAGOT.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Etaient présents : Mmes BREGGER, RACLIN, BEAUVOIS, Mrs MONTAIGUE, COUSIN, LOUP, VAN DER PUTTEN, MAZIN, CROS,

Absents excusés : Mmes M. PASQUELIN, H. PARAT, JL MORAIN

Absents : Mmes S. AIMAR, F. MARCHAND

Date de convocation : 19/02/2016

Mme PASQUELIN a donné pouvoir à M. BAGOT

M. MORAIN a donné pouvoir à T. BREGGER

H. PARAT a donné pouvoir à J. BEAUVOIS

Secrétaire : T. BREGGER

Le précédent procès-verbal est adopté sans observation.

Personnel communal

Document unique – groupe de pilotage

Nouvelle composition du groupe de pilotage pour la réalisation du Document Unique obligatoire (vu en réunion d'installation du CHSCT le 04 février 2016), chargé de recenser les risques professionnels et de mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité.

FONCTIONS	SERVICES	NOMS
-----------	----------	------

ELUS	SECURITE/BATIMENTS	Didier MONTAIGUE Tatiana BREGGER Didier COUSIN en remplacement De M. Le Poulennec Éric LOUP
DGS		Isabelle FUME
RESPONSABLES DE SERVICE	TECHNIQUE	Damien MILECAMPS
		Ninette ROYER
		Angélique FLEURY
		Christophe GODON
	MAISON DE LOIRE	Anna RUELLE
	JEUNESSE/SCOLAIRE	Nathalie MARCHAND
	CENTRE AQUATIQUE	Sylvie RIGOLLET
		Sylvie BIGNON
		Patrick GAUGOIN
		Sandrine BUTEAU
RESTAURANT SCOLAIRE	Philippe GODON	
ASSISTANTS DE PREVENTION	SCOLAIRE	Sandrine CHALONS
	TECHNIQUE	Fabien HENAUULT
	COMPLEXE SPORTIF	Saïd BOUZIAR
	CENTRE AQUATIQUE	Sandrine BUTEAU
REPRESENTANT PERSONNEL CT		Denise GAUVIN en remplacement de F. Terpreau

Formation

Délibération n° 2016/016

Personnel centre aquatique

Suite à une demande de formation payante,

L'assemblée accepte de prendre en charge une formation intitulée « Journée Nationale de l'ANDIISS » (Association Nationale des Directeurs d'Infrastructures et d'Installations Sportives et Socio-culturelles), les 30 et 31 mars à Macon, d'un montant de 140 € (hébergement et restauration compris).

Médecine Préventive Professionnelle

Délibération n° 2016/017

Autorisation de paiement

A la demande du service de Médecine Préventive Professionnelle,

L'assemblée autorise le paiement de :

- une note d'honoraires de M. HAMID AKRAM (expert à Bourges) d'un montant de 150 € pour la consultation spécialisée d'un agent le 05 janvier 2016,
- Une note d'honoraires de M. NAJJAR (ophtalmologiste à Cosne/Loire) d'un montant de 65 € pour la consultation spécialisée d'un agent le 09 février 2016.

Régie Camping-caravaning

Réflexion sur le changement de régisseur du camping, le titulaire deviendrait suppléant, et le suppléant titulaire.

Opérations d'investissement - Travaux

Rue François Durand - Aménagement de parkings et d'une aire de loisirs

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion a été organisée avec les riverains de la rue François Durand, qui ont exprimé leur mécontentement par le biais d'une pétition, au sujet des rochers installés autour du rondpoint. Il a été convenu d'une part de les retirer, d'autre part d'aménager l'espace central en terrain de boules, la pose d'une table de ping-pong en remplacement des jeux, et la création de places de stationnement. Une nouvelle réunion avec les riverains sera programmée pour présenter le projet.

Délibération n° 2016/018

Dans le cadre d'un réaménagement du rondpoint de la rue François Durand,

L'assemblée décide de confier une mission de maîtrise d'œuvre à la société MD CONCEPT représentée par Monsieur DERMOUT pour l'aménagement de parkings et d'une aire de loisirs rue François Durand.

Le montant de sa prestation comprenant :

- 1) Etude Avant Projet (esquisse, plans, estimation des travaux, réunions d'échanges dossier de présentation)
- 2) Projet
- 3) ACT : assistance contrat de travaux
- 4) DET, EXE, VISA : direction des travaux
- 5) AOC : assistance aux opérations de réception

S'élève à : 3 330.00 € HT - 3996.00 € TTC.

Monsieur le Maire est autorisé à établir la lettre de commande et à signer les documents se rapportant à ce dossier.

Cette dépense sera inscrite au budget principal 2016.

Portail de la zone industrielle

Délibération n° 2016/019

Remplacement du coffret de motorisation

Considérant que la motorisation du portail de la zone industrielle est défectueuse et qu'il convient de procéder à son remplacement,

L'assemblée décide la pose d'un nouvel automatisme de portail par la société SCE Cosne sur Loire pour un montant de : 3 640.00 € HT – 4 368.00 € TTC

Monsieur le Maire est autorisé à régler la facture correspondante.

Cette dépense sera inscrite au budget principal 2016.

Prévoir également le remplacement du moteur du portail du service technique.

Groupe scolaire Henri Foucher

Délibération n° 2016/020

Travaux divers : remplacement de la robinetterie

Dans le cadre des travaux d'entretien du groupe scolaire H. Foucher,

L'assemblée décide le remplacement de la robinetterie de l'école primaire par la SARL DUFOUR Frères – Neuvy/Loire pour un montant de : 6 380.89 € TTC

Monsieur le Maire est autorisé à régler la facture correspondante.

Cette dépense sera inscrite au budget principal 2016.

Restaurant scolaire

Délibération n° 2016/021

Accompagnement à l'amélioration de la qualité alimentaire

Dans le cadre de la restauration collective et de la mission qui a été confiée à l'organisme Formation & Expertise, visant à apporter conseil et accompagnement à l'amélioration de la qualité alimentaire, et pour un projet de restauration,

Considérant qu'il convient de lancer la seconde phase,

L'assemblée accepte l'offre intitulée « création et expertise : la nouvelle restauration »

d'un montant de : 3 000.00 € HT soit 3 600.00 € TTC.

Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée est autorisé à signer la lettre de commande correspondante.

Monsieur Mazin est contre.

Référé Piscine

Rémunération du cabinet d'avocats

Délibération n° 2016/022

Dans le cadre du dossier du référé de la piscine, et de la mission confiée au cabinet d'avocats SCP SOREL, pour défendre les intérêts de la commune,

Considérant qu'un rapport d'expertise sera prochainement déposé, et qu'il conviendra d'entreprendre les démarches nécessaires à l'indemnisation des préjudices subis,

L'assemblée approuve un projet de convention présenté par la SCP SOREL déterminant la rémunération du Cabinet d'avocats, selon un taux horaire de 160 € HT, réduit à 80 € pour les déplacements jusqu'en 2017. A l'heure actuelle les honoraires ne sont pas chiffrables en l'état dans la mesure où ils dépendent du volume, du contenu et de la fréquence des écritures en réponse.

Centre aquatique des Presles

Délibération n° 2016/023

Travaux

Considérant que des travaux et acquisitions sont à prévoir pour la piscine, durant la prochaine fermeture technique,

L'assemblée accepte les devis suivants :

Entreprise DIZZAZO - Belleville – mise en place d'une bande de roulement de la toiture mobile :

1 886.70 € HT - 2 264.04 € TTC

AB Climatisation - Bourges – remplacement des grilles de soufflage du grand bassin :

14 311.90 € HT – 17 174.28 € TTC.

Monsieur le Maire est autorisé à établir les bons de commande et à régler les factures correspondantes.

Cette dépense sera inscrite au budget principal 2016.

Par contre, les travaux de remplissage rapide bache de Jacuzzi d'un montant de : 2 202.89 € TTC seront pris en charge par la régie d'exploitation de la piscine.

Réhabilitation de la Maison de Loire

Délibération n° 2016/024

Demande de subvention

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la Maison de Loire et de ses abords,

L'assemblée décide de solliciter une subvention au titre de la politique des Territoires 2016, auprès du Conseil Départemental du Cher, suivant le tableau de financement prévisionnel HT suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre €	141 550,00	<u>Subventions</u>	
		ETAT – DETR	316 000,00 €
Travaux €	1 582 000,00	<u>Conseil régional du Centre – Plan Loire Grandeur Nature</u>	
		• Conventions Vertes - Aide aux Maisons de Loire	320 000,00 €
Divers (BET, concessionnaires, etc...) 000,00 €	65	<u>Conseil départemental du Cher</u>	
		• Politique des territoires	50 000,00 €
		<u>Commune de Belleville sur Loire</u>	
		Autofinancement €	1 102 550,00
Total €	1 788 550,00	Total €	1 788 550,00

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Marché de prestations de service - Recherche d'un médecin généraliste

Délibération n° 2016/025

Dans le cadre de la recherche d'un médecin généraliste disposé à s'installer et à développer sa patientèle sur notre commune,

Considérant qu'un projet de contrat nous est proposé en vue de rechercher, pré-selectionner et de présenter un ou plusieurs candidats,

L'assemblée décide de faire appel à une société spécialisée dans la recherche, la sélection de personnes dans le secteur médical et paramédical :

- la société CURAE SPRL, dont le siège est établi Nachtegalendreef 44 à 2280 Grobbendonk Belgique, représentée par Katrien Lauwers,
selon les conditions et modalités suivantes :

- le droit applicable sera le droit français,
- la durée du contrat sera de 12 mois, reconductible par accord expresse des parties et sans augmentation du coût de la prestation,
- Montant de la prestation : 7 500 € HT pour une mission (sélection), 4000 € HT versé à l'arrivée du médecin, 3 500 € au terme de 3 mois si le praticien est toujours en exercice,
- le délai de paiement sera de 30 jours (conformément au code des marchés publics),
- Si au cours des 6 premiers mois suivants l'acceptation du candidat, celui-ci met fin au contrat conclu avec la commune et quitte la commune pour exercer ailleurs, une nouvelle recherche s'étendra sur une période de 6 mois à dater du jour où CURAE aura été informé du départ du 1^{er} candidat,
- Cette sélection de remplacement du candidat sera gratuite, cette garantie offerte à la commune ne sera valable qu'une seule fois.
- Monsieur le Maire est autorisé à signer le projet de contrat à intervenir et tous documents se rapportant à cette affaire.

Professionnels de santé

Délibération n° 2016/026

Convention de partenariat relative au dispositif de soutien à l'installation de professionnels de santé sur la commune

Monsieur le Maire expose :

Comme le prévoit l'article L 1511-8 du CGCT, les communes peuvent attribuer des aides destinées à soutenir l'installation de professionnels de santé dans des zones où un déficit est constaté en la matière.

L'attribution de ces aides sous différentes formes suppose nécessairement la passation d'une convention entre la commune et le professionnel de santé bénéficiaire, définissant les conditions et engagements de chaque partie, ainsi que les modalités de remboursement de l'aide si l'engagement n'est pas respecté.

Après avoir étudié un projet de convention à conclure avec les professionnels de santé,

Décide :

↳ D'approuver le projet de convention présenté,

↳ D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants avec les intéressés.

Mise à disposition des véhicules communaux aux associations belevilloises

Délibération n° 2016/027

Mise à jour de la convention

Vu la délibération n° 2015/027 du 18 février 2015 validant les conditions et obligations réciproques de mise à disposition de véhicules communaux au profit des associations belevilloises, VU la délibération n° 2015/126 du 16 septembre 2015 portant sur des modifications de la convention,

Considérant que certains articles de la convention sont à revoir,

L'assemblée approuve la version modifiée de la convention telle qu'elle est présentée,

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué, à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Conseil Départemental du Cher

Proposition d'adhésion à l'Agence « Cher - Ingénierie des territoires »

Une nouvelle proposition de statuts pour la mise en œuvre de cette agence « CHER - INGÉNIERIE DES TERRITOIRES » a été entérinée par le conseil départemental lors de son assemblée générale du 19 janvier 2016.

L'agence « Cher - Ingénierie des territoires » a pour vocation d'apporter conseil et assistance aux communes et structures intercommunales dans les domaines suivants : aménagements urbains, voirie, bâtiments, eau, assainissement, développement durable et environnement, restauration collective municipale, projets à caractère social, technologie de l'information et de la communication. Elle répond à une forte attente exprimée par les maires et présidents d'interco. Placée sous la présidence du CD 18, elle compte aujourd'hui une soixantaine d'adhérents. Opérationnelle depuis le 1^{er} février, l'agence peut intervenir soit en conseil lorsque le projet n'est pas entièrement défini, soit dans le cadre d'une mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage dès lors que la décision d'étudier le projet aura été prise, soit dans le cadre de mission d'assistance technique.

Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'agence, par son assemblée générale où chaque collectivité sera représentée par le délégué qu'elle aura désigné, et par un Conseil d'Administration où les collectivités adhérentes sont représentées par les délégués choisis en assemblée générale constitutive du 19 janvier 2016.

Pour adhérer à l'agence « CHER - INGÉNIERIE DES TERRITOIRES », les collectivités intéressées doivent délibérer et s'acquitter d'une contribution annuelle. Pour l'année 2016, cette cotisation est fixée dans les statuts. Pour les années suivantes, la cotisation sera fixée par le conseil d'administration.

L'assemblée reporte sa décision à une date ultérieure.

Projet d'installation d'une vidéo surveillance

Groupe de travail

Suite au conseil de novembre, l'assemblée a donné un accord de principe pour l'installation d'une vidéo surveillance sur la commune.

Il était prévu qu'un un groupe de travail planche sur le projet ; il sera composé de :

P. BAGOT - E. LOUP – D. MONTAIGUE - D. COUSIN – JP CROS – T. BREGGER

Monsieur le Maire indique que le CD 18 envisage d'affecter 10 % du produit des amendes dans le cadre des aides aux communes qui auront pour projet d'installer une vidéo-surveillance.

Syndicat mixte Pays Sancerre Sologne

Nous avons reçu le Bilan d'Activités 2015 ;

Questions diverses - Informations

Préfecture : a pris acte de la demande de la commune pour que la CDC HBVL poursuive la procédure de modification du PLU ⇒ attente de l'accord de la CDC,

Blocage du dossier de montée en débit Internet sur la commune suite au transfert de la compétence « Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques à la CDC HBVL »,

Visite d'une élue du Conseil Départemental du Cher au centre Intergénération, pour statuer sur une demande d'obtention de lits supplémentaires permanents,

Syndicat des ordures ménagères : des modifications de collecte des ordures ménagères sont envisagées en juin prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures quarante.